

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel**  
**Séance plénière**

**AVIS**

09 mai 2019	Objet : Plan de Gestion 2019-2024 Réserve Naturelle Régionale du Bocage Humide des Cailleries	Vote : Favorable avec réserves
-------------	---	--------------------------------------

La société Lafarge Granulats soumet à l'avis du CSRPN le projet de plan de gestion 2019-2024 de Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Bocage Humide des Cailleries. Classée depuis le 19 novembre 2012, la RNR s'étend sur 18 hectares et 15 ares. Elle jouxte la sablière de Saint-Colomban qui produit annuellement 400 000 tonnes de sables. Ce site est aujourd'hui constitué d'un bocage à faciès humide plus ou moins marqué.

Les documents fournis proposent une évaluation du plan de gestion 2013-2018 ainsi qu'un projet de plan de gestion pour la période 2019-2024.

L'évaluation est détaillée, largement commentée et constitue une bonne analyse des problématiques et des enjeux du site. On regrettera néanmoins une analyse de l'évolution des habitats peu détaillée, faiblesse que l'on retrouvera dans l'établissement du plan de gestion 2019-2024 (cf. infra). Le document mériterait d'être un peu plus rigoureux dans ses références bibliographiques. Les analyses diachroniques apportent des éléments sur l'usage de ces espaces. Elles restent encore à affiner (cadastre napoléonien et autres sources cartographiques anciennes). La référence à la structure bocagère comme étant l'élément structurant de la valeur patrimoniale du site pourrait être nuancée par une analyse plus fine des éléments biogéographies disponibles, en particulier ceux liés aux espaces de lande. Le document comporte aussi parfois quelques approximations biologiques « 15 mares et un étang en connexion via un maillage bocager »...

L'analyse des enjeux du plan de gestion 2019-2024 apparaît quelque peu biaisée : concernant la faune, les nouvelles listes d'espèces ZNIEFF ont bien été prises en compte. Mais les espèces n'ayant plus aucun statut sont toujours comptabilisées comme espèces patrimoniales et font tout de même l'objet de fiches descriptives, ce qui complique la lecture. Concernant la flore la nouvelle liste ZNIEFF ne semble pas avoir été prise en compte. Le bilan patrimonial serait donc à revoir. Concernant les habitats on peut regretter que la liste présentée ne mentionne que la classe phytosociologique sans tenter d'aller plus loin. Cela conduit à regrouper des habitats patrimoniaux et des habitats sans statut (par exemple prairies de *Arrhenatherion* et du *Cynosurion* regroupée au sein des *Arrhenatheretea* ou végétations aquatiques du *Lemnion minoris* et de *Hydrocharition morsus-ranae* regroupées dans les *Lemnetea minoris*). Ces regroupements ne facilitent pas la localisation des espaces véritablement patrimoniaux sur la carte. C'est d'autant plus étonnant que les relevés phytosociologiques ont été réalisés régulièrement et sont analysés plus précisément en annexe. Une cartographie plus précise des habitats devra être établie à l'avenir. Notons au passage que la liste des habitats déterminants ZNIEFF ne semble pas avoir été prise en compte là non plus. Les enjeux en termes de conservation d'espèces patrimoniales sont parfois approximatifs ou lacunaires avec des espèces (comme le Lapin de garenne) pour lesquelles le site ne constitue pas un espace à enjeux. De la même manière sont comptabilisées en tant qu'espèces patrimoniales certaines espèces qui, à l'évidence, n'utilisent pas le site (*Sterne pierregarin* par exemple).

L'impression générale est donc celle d'un document de qualité avec une volonté forte de mettre en valeur la bio patrimonialité du site mais qui manque de rigueur dans son analyse. Les orientations du

programme sont par ailleurs parfois éloignées des réels enjeux de conservation de la biodiversité régionale. On aimerait avoir des approches plus détaillées sur des espèces à forts enjeux comme le Campagnol amphibie ou le Crapaud calamite. Ce dernier constitue en effet une des espèces « phare » de la réserve. Les documents présentés (que ce soit l'évaluation ou le projet de plan de gestion) ne permettent cependant pas de juger de l'importance réelle de la RNR pour cette espèce : les effectifs ne sont pas mentionnés, la présence d'indices de reproduction (ponte, têtards) n'est pas évoquée alors que ces éléments ont très certainement été notés lors des prospections et devraient figurer dans un plan de gestion, au moins pour des espèces aussi patrimoniales que celles-là. On constate par ailleurs que le Crapaud calamite occupe essentiellement la mare 22/99, c'est-à-dire la mare la plus proche de la sablière. Les sablières étant des sites très favorables aux calamites se pose légitimement la question de la relation entre la population de calamites de la RNR et l'exploitation actuelle : existe-t-il une population de calamites dans la sablière ? Si oui la population source est-elle dans la RNR ou dans la sablière ? Dans ce dernier cas, quid de la population de la RNR à la fermeture de la sablière ? Il apparaît clairement que les liens sablière-RNR devraient être explorés plus en profondeur, notamment en ce qui concerne les espèces pionnières.

Les programmes de suivi d'espèce sont pour la plupart en lien avec des protocoles nationaux ce qui constitue un gage de cohérence et d'intérêt « supra-site » des données acquises. Il convient cependant de bien maîtriser ces derniers pour leur conserver tout leur intérêt. Le suivi « IcoCAM » par exemple nécessite d'avoir au moins une mare avec une bonne densité et diversité de coléoptères aquatiques pour obtenir des résultats exploitables. L'analyse des résultats laisse cependant supposer que les pressions d'observation et/ou les capacités d'observation des personnes missionnées constituent un biais important dans l'analyse globale des résultats du programme de conservation (l'absence d'observation d'espèces parfois communes sur certaines années constitue un indicateur de ces lacunes (cf. lépidoptères/odonates...)). On peut aussi regretter pour certains groupes comme celui des « grenouilles vertes » que le suivi n'ai pas permis, a minima, d'avoir une idée du complexe en présence alors que les enjeux sont importants là encore au niveau régional.

Le travail sur le maillage bocager est développé mais laisse apparaître de nombreuses actions du plan non réalisées. Ces dernières concernent : la gestion des arbres remarquables, plantation de haies bocagères... ces actions ne semblent pas aujourd'hui nécessaires à la conservation du patrimoine naturel sur le site. La constitution spontanée de haies est une action quant à elle réalisée qui se substitue certainement à cette dernière. Il serait cependant intéressant d'avoir un retour sur la dynamique d'installation, temps, espèces, coûts... Concernant la gestion des zones prairiales du nouveau plan de gestion (IP7 p.28) quelques éléments portent à interrogation. Le résultat attendu mentionne un maintien en « bon état de conservation » sans que cela soit défini ce qui rend l'évaluation difficile. Les dates de fauche prévues paraissent précoces (juin voire mi-mai !) ce qui semble peu optimal si l'on veut favoriser les dicotylédones au détriment des graminées. Dans ce cadre le suivi phytosociologique pourrait être utilisé bien plus efficacement que jusqu'alors. Par ailleurs la charge de bétail préconisée peut atteindre 0,75 UGB ce qui paraît un peu élevé. On recommande habituellement 0,5 UGB pour des sols portant et plutôt 0,25 UGB pour des sols humides.

La présence d'un apiculteur en pleine RNR pose par ailleurs question. La tendance est à exclure les ruches des réserves naturelles du fait de la compétition que les abeilles domestiques induisent vis-à-vis des espèces sauvages. Dans un but de conservation des espèces il apparaîtrait souhaitable qu'aucune ruche ne soit installée sur ce site de taille modeste. La fiche évoque par ailleurs un broyage des ronciers se développant en périphérie des prairies. Nous attirons l'attention sur le fait que, si le contrôle des ronciers est bien évidemment nécessaire, ces derniers constituent des micros-habitats très importants pour les reptiles, et notamment les serpents. Ainsi une partie des ronciers devrait être conservée en pied de haie, plus particulièrement au pied des haies les mieux exposées et les plus favorables aux reptiles (orientation sud ou sud-est). Rappelons que la RNR des Cailleries constitue un avant-poste formidable pour mesurer l'impact de l'arrivée de la Couleuvre verte et jaune, ici en limite

d'aire de distribution, sur la Vipère aspic (possibilité de régression de la seconde au profit de la première). Le maintien du suivi reptile dans le futur plan de gestion est à ce titre tout à fait opportun.

Le programme d'animation et de valorisation des espaces a été étoffé, ce dernier devra rester au service du patrimoine naturel et en aucun cas empiéter sur ce dernier. La canalisation des publics, le choix des lieux valorisés seront certainement des éléments importants pour un site de faible surface (18 hectares).

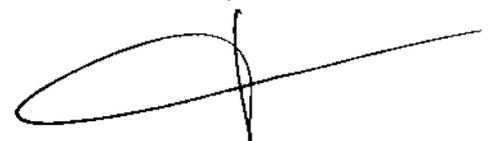
Le site d'extraction de granulats est évoqué comme un futur espace potentiel d'extension de la RNR. Comme évoqué plus haut il serait intéressant d'évoquer les liens « biologiques » entre ces espaces proches... et qui devront à terme fusionner. Ce pas de temps n'est d'ailleurs pas évoqué dans le document. Par ailleurs la réunion de présentation du bilan du plan de gestion 2013-2018 aux différentes parties prenantes a montré de fortes tensions au sujet de l'impact potentiel de la sablière sur la nappe phréatique (et donc les prairies). Un protocole visant à évaluer cet impact, protocole partagé et accepté conjointement par tous les acteurs, devrait être mis en place si l'on veut pouvoir intégrer sans heurt le futur périmètre de la sablière à la RNR. Le suivi du niveau d'eau dans les mares est un des moyens proposés, il devra être couplé avec un suivi de la pluviosité. Dans la même logique le partenariat avec les différents exploitants pourrait faire l'objet d'un travail d'analyse des liens entre exploitation des prairies et conservation du patrimoine biologique.....conservation de races domestiques à faible effectif, conduite en agriculture biologique et patrimoine naturel (absence d'intrants, de traitement des animaux sur site, méthodes de récolte des fourrages...).

Le document soumis constitue un bon outil pour la gestion du site sur la période 2019-2024. L'analyse des enjeux du site devra néanmoins être peaufinée et amendée pour orienter le gestionnaire sur le choix des indicateurs, comme sur les actions nécessaires à la conservation du patrimoine biologique. Il apparaît aujourd'hui primordial pour un site de taille faible d'avoir une analyse locale (peut être à l'échelle de la ZNIEFF...) des capacités de cette RNR à participer à la conservation du patrimoine biologique sur la commune de Saint-Colomban... Le CSRPN attire l'attention du gestionnaire sur l'équilibre nécessaire sur ces espaces entre objectifs de conservation et objectifs de valorisation (les RNR étant en premier lieu des espaces de conservation du patrimoine biologique).

Le CSRPN propose donc un avis favorable sous réserve :

- que le suivi des communautés d'amphibiens passe en priorité 1 ;
- d'une correction des enjeux au vu des nouvelles listes existantes ;
- que le plan de gestion prévoit une cartographie plus précise des habitats ;
- d'un apport de précision sur les objectifs de gestion des prairies ;
- enfin que le lien RNR-sablière soit exploré dans le cadre du programme.

Le président,



Willy CHENEAU